

Bureau de la Greffière-trésorière
et Directrice générale

MARDI LE 21 MARS 2023

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Endroit : Salle du Conseil municipal
Adresse : 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9
Heure : 19 h

I. MINUTE DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

II. RÉOLUTIONS

1. Pour adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 21 mars 2023.

A.1 **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ACCOMPAGNÉE D'UNE CONSULTATION ÉCRITE DURANT LA PÉRIODE DU 4 AU 20 MARS 2023** : Demande de dérogation mineure – Permettre l'implantation d'un deuxième accès à l'eau – 1254, route Principale – Règlement de zonage portant le numéro 436-99.

PÉRIODE DE QUESTIONS

A.2 **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ACCOMPAGNÉE D'UNE CONSULTATION ÉCRITE DURANT LA PÉRIODE DU 4 AU 20 MARS 2023** : Demande de dérogation mineure – Permettre l'implantation d'un garage – 36, chemin du Marécage – Règlement de zonage portant le numéro 436-99.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2. Pour accepter la levée de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 21 mars 2023.

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE ORDINAIRE

I. MINUTE DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

II. PÉRIODE DE QUESTIONS

III. AVIS DE MOTION

A.1 **AVIS DE MOTION** : Présentation d'un projet de règlement (AM-112) – Pour amender le règlement d'urbanisme portant le numéro 436-99 « Règlement de zonage » – Ajouter le sous-groupe intitulé « Activités récréatives et touristiques » dans la zone 5-DC (Développement contrôlé) – 279, chemin du Pouvoir.

IV. RÉOLUTIONS ET RÈGLEMENTS

I. ADMINISTRATION

1.1 Pour adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil municipal du 21 mars 2023.

1.2 Pour accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2023.

1.3 Pour autoriser la Greffière-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, à signer et à présenter à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec le calendrier de conservation des documents modifiés de la Municipalité de Val-des-Monts.

1.4 Pour proclamer le 17 mai 2023 la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie.

1.5 Pour mandater la firme d'avocats RPGL (SENCRL) – Mise en demeure de l'entreprise Solotech – Réparation ou remplacement – Équipements défectueux pour la captation audiovisuelle et webdiffusion dans salle du Conseil.

2. GREFFE

- 2.1 Dépôt du rapport de la Greffière-trésorière et Directrice générale – Article 513 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités pour l'exercice financier 2022.
- 2.2 Dépôt du rapport de l'Agent de développement, Greffier-trésorier adjoint et Directeur général adjoint – Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement portant le numéro 913-23 – Pour autoriser un règlement d'emprunt au montant de 3 000 000 \$ et décréter une dépense au montant de 3 000 000 \$ aux fins d'assurer la réalisation des projets d'investissements aux infrastructures destinées au service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire situées sur le territoire de la Municipalité de Val-des-Monts.
- 2.3 Dépôt du rapport de l'Agent de développement, Greffier-trésorier adjoint et Directeur général adjoint – Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement portant le numéro 914-23 – Pour autoriser un règlement d'emprunt au montant de 1 300 000 \$ et décréter une dépense au montant de 1 300 000 \$ aux fins d'acquérir et remplacer une partie de la flotte véhiculaire destinée au service de Sécurité incendie de la Municipalité de Val-des-Monts.
- 2.4 Dépôt du rapport de l'Agent de développement, Greffier-trésorier adjoint et Directeur général adjoint – Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement portant le numéro 915-23 – Pour autoriser un règlement d'emprunt au montant de 2 700 000 \$ et décréter une dépense au montant de 2 700 000 \$ aux fins d'acquérir des génératrices fixes, 75 lits pliables et des trousseaux pour sinistrés afin de répondre aux situations d'urgence que subirait la Municipalité de Val-des-Monts.
- 2.5 Dépôt du rapport de l'Agent de développement, Greffier-trésorier adjoint et Directeur général adjoint – Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement portant le numéro 916-23 – Pour autoriser un règlement d'emprunt d'amélioration locale au montant de 226 000 \$ – Décréter une dépense au montant de 226 000 \$ pour le prolongement du réseau d'électricité d'Hydro-Québec sur le chemin du Pouvoir.

3. TRAVAUX PUBLICS

- 3.1 Pour procéder à la municipalisation du chemin de l'Aube portant le numéro de lot 6 354 830 au Cadastre du Québec – Propriété de 2984792 Canada inc. – Projet domaine Havre Saint-Pierre.
- 3.2 Pour mandater l'Union des municipalités du Québec – Achat de sel de déglçage des chaussées (Chlorure de sodium).
- 3.3 Pour autoriser les modifications au contrat et accepter les coûts supplémentaires – Avenant 12 – Rénovation du garage des infrastructures – Décréter une dépense supplémentaire au montant de 4 638,07 \$ « taxes en sus ».

4. FINANCES ET TAXATION

- 4.1 Pour accepter le rapport comptable 23-002 – Comptes payés et à payer – Autoriser le bureau de la Direction générale à effectuer les paiements – Comptes à payer au montant de 413 264,48 \$ – Comptes payés au montant de 936 534,96 \$ – Salaires dépôts directs au montant de 633 867,67 \$.
- 4.2 Pour accepter le rapport des dépenses en immobilisation au montant de 144 985,66 \$ – Engagements au montant de 50 714,14 \$ – Période se terminant le 28 février 2023.
- 4.3 Pour autoriser la signature d'un renouvellement de contrat de licence et d'abonnement – Edilex – Logiciel de rédaction d'appels d'offres auprès d'organismes publics – Période 2 juin 2023 au 1^{er} juin 2026 – Décréter une dépense au montant de 22 345,67 \$ « taxes en sus ».

5. LOISIRS. CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 5.1 Pour accorder le statut d'organisme municipal reconnu – Ligue de Balle-molle de Val-des-Monts (Softball Québec) – Table de développement social des Collines – Pour la période du 22 mars 2023 au 21 mars 2027.

6. ENVIRONNEMENT ET URBANISME

- 6.1 Pour mandater la firme d'avocats RPGL (SENCRL) – Constructions dérogatoires à la réglementation municipale sur les lots 1 481 711 et 1 481 712 au Cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, aussi connu comme étant le 636, chemin Blackburn.
- 6.2 Pour demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme – Demande de prolongation – Révision du plan et des règlements d'urbanisme.
- 6.3 **RÈGLEMENT NUMÉRO 920-23** – Pour abroger le règlement portant le numéro 821-18 établissant un programme de subventions pour l'achat de couches lavables et le remplacer par un règlement établissant un programme de subventions pour l'achat de produits d'hygiène durables.
- 6.4 Pour adopter le règlement portant le numéro 920-23 – Pour abroger le règlement portant le numéro 821-18 établissant un programme de subventions pour l'achat de couches lavables et le remplacer par un règlement établissant un programme de subventions pour l'achat de produits d'hygiène durables.

- 6.5 Pour nommer monsieur Benoit Carrière – Assignation du siège numéro 4 – Membre du Comité Consultatif d’urbanisme de la Municipalité de Val-des-Monts.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 7.1 Pour autoriser les modifications au contrat et accepter les coûts supplémentaires – Avenant 40 – Construction de la caserne dans l’arrondissement sud – Décréter une dépense supplémentaire au montant 3 039,54 \$ « taxes en sus ».

8. RESSOURCES HUMAINES

- 8.1 Pour confirmer la nomination de madame Julie Quesnel à titre de Cadre-conseil à la Taxation et aux Finances au service des Finances – Réaffectation à compter du 6 mars 2023.
- 8.2 Pour autoriser la signature des protocoles d’ententes portant les numéros E-2023-061 et E-2023-062 – Municipalité de Val-des-Monts – Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Municipalité de Val-des-Monts (CSN) – Reclassification – Postes de technicienne à la taxation – Comptes recevables et Technicienne à la Paie.
- 8.3 Pour retenir les services de monsieur Ken St-Denis à titre de Directeur adjoint du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire – À compter du 17 avril 2023.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. GÉNÉRAL

- 10.1 Questions diverses.
- 10.2 Pour accepter la levée de la séance.

La Greffière-trésorière et
Directrice générale,



Patricia Fillet

PF/rg